



1^{er} Mai 2016

FOIRE A LA BROCANTE

PARTICULIERS de la commune des Molières
et de Boullay les Trous

L'emplacement est de 8m²

29 emplacements avec véhicule sont
disponibles

(Conditions au verso)

INSCRIVEZ VOUS ...

samedi 2 & samedi 9 avril

de 9h à 12h

mercredi 13 avril

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mairie tél 01 60 12 07 99

COMITE DES FÊTES DES MOLIÈRES



FOIRE A LA BROCANTE 1^{er} MAI 2016

La foire à la brocante du 1^{er} Mai accueille les commerçants professionnels, ainsi que les habitants des Molières et de Boullay les Trous qui pourront à nouveau profiter de l'occasion pour vider leur cave et leur grenier (uniquement des affaires usagées - pas de neuf ni d'artisanat).

**Droit de place ; 8 € l'emplacement
ou 16,00 € avec véhicule : emplacements limités à 29 * voir conditions (1)**

Dans les deux cas, la surface d'exposition est limitée à 8m²

Mise à disposition de 7 zones réaménagées pour les particuliers :

- place de l'Eglise (**15 emplacements avec véhicule**)
- parking de la grande Rue et cour de 9s logements sociaux (**14 emplacements avec véhicule**)
- la grande Rue
- la rue des Lilas et la cour des Lilas

Nous rappelons toutefois que tous les objets non vendus devront obligatoirement être retirés de l'emplacement réservé par vos soins **dès 18 heures***.

Compte tenu des réglementations en vigueur, **il vous sera remis le jour de votre inscription une attestation sur l'honneur à compléter par vos soins et à signer justifiant que vous ne faites pas plus de deux brocantes par année.**

Inscriptions UNIQUEMENT les :

- samedi 2 & samedi 9 avril de 9h à 12h
- mercredi 13 avril de 9h à 12h et de 14h à 17h

Nous vous demandons de bien vouloir vous présenter en mairie, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile ainsi que les noms, prénoms et pièces d'identité des personnes présentes sur le stand le jour du 1er mai. Dans la mesure du possible munissez-vous de photocopies ainsi que des originaux. Le paiement par chèque est souhaité.

***(1) conditions particulières pour emplacement véhicule.**

**Pour l'inscription avec véhicule vous devrez apporter impérativement
Les photocopies de la carte grise et de l'attestation d'assurance
Attention l'installation devra se faire le matin entre 6 et 7 h
*et la sortie ne sera autorisée qu'à partir de 19h00 le soir**

Il vous sera remis un bulletin d'inscription & un ticket justifiant votre paiement qui vous permettra l'accès à votre emplacement.

La restauration et la buvette seront assurées sur place par la caisse des écoles installée place des Lilas et sur le parking de l'école et par les commerces du village.